

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi



PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENFANT

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Mettre en place un système national intégré de protection de l'enfant						
OP1 : Améliorer le cadre légal, institutionnel et partenarial de protection des enfants au Sénégal	CI : Cadre institutionnel et législatif	1. Nombre de textes de loi, relatifs à la protection de l'enfant, révisés et / ou adoptés	AP1. Respect des engagements et harmonisation de la législation nationale avec les instruments juridiques internationaux et régionaux de protection de l'enfant, ratifiés par le Sénégal (responsables : MJ, MINT, MFEEF, MSAS, MAESE)	25 000 000	25 000 000	-
		2. Niveau de mise en place de nouveaux cadres et institutions de protection, au niveau national, régional et départemental	AP2. Institutionnalisation d'un Comité National de Protection de l'Enfant et de ses démembrements (responsables : primature + tous les acteurs)	10 000 000	10 000 000	10 000 000
		3. Niveau d'opérationnalisation du comité national, régional et départemental	AP3. Renforcement du cadre institutionnel de protection de l'enfant : autorité centrale sur l'adoption, défenseur des enfants, ... (CAPE, MJ...)	12 500 000	12 500 000	12 500 000
		4. Nombre de mesures ou directives prises pour l'application effective des textes de loi adoptés (directives, notes de service circulaires, arrêtés, ...)		SOUS TOTAL CI : 117 500 000 FCFA		

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Mettre en place un système national intégré de protection de l'enfant						
<u>OPI</u> : Améliorer le cadre légal, institutionnel et partenarial de protection des enfants au Sénégal (suite)	<u>C2</u> : Coordination, Suivi - évaluation et partenariat	5. Nombre de rencontres tenues à date échu	AP4. Mise en place d'un dispositif de coordination du partenariat et de mobilisation des ressources <i>(Partenariats avec les acteurs culturels et sportifs, les créateurs, le Parlement, le Conseil Economique Social Environnemental, les collectivités locales, les programmes existant de cash transfert, le mouvement associatif, les fédérations sportives et le secteur privé, Plan cadre national de lutte contre le travail des enfants, et Plan National de lutte contre la Traite)</i>	12 500 000	12 500 000	12 500 000
		6. Nombre de missions de suivi organisées ; 7. Nombre de revues à mi parcours organisées ; 8. Nombre de protocoles et d'accords de partenariat établis ;	AP5. Mise en place d'un dispositif intégré de coordination, de suivi et d'évaluation	60 000 000	60 000 000	20 000 000
		SOUS TOTAL C2 : 177 500 000 FCFA				

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Mettre en place un système national intégré de protection de l'enfant						
OP2 : Renforcer les capacités des services de protection et des intervenants	C3 : Infrastructures, équipements et logistiques	9. Pourcentage de types de structures de protection construits et équipés par rapport aux besoins	AP6. Construction et équipement dans les départements de centres de protection des enfants vulnérables (centres de premier accueil, centres de sauvegarde, centres polyvalents, centres d'adaptation sociale, centre de réadaptation sociale, centre de promotion et de réinsertion sociale, centres pour enfants à besoins spécifiques, daaras modernes etc.) et des centres spécialisés selon la nature de la vulnérabilité	100 000 000	600 000 000	660 000 000
		10. Pourcentage de centres réhabilités sur le total prévu (entretien, maintenance des infrastructures et équipements)	AP7. Etat des lieux et réhabilitation de centres de protection des enfants vulnérables (centres de sauvegarde, centres polyvalents, centres d'adaptation sociale, centres pour enfants à besoins spécifiques, etc.)	100 000 000	100 000 000	100 000 000
		11. Nombre de structures de prise en charge dotées en véhicules utilitaires	AP8. Acquisition de véhicules adaptés aux besoins des équipes opérationnelles (autos et motos)	200 000 000	200 000 000	200 000 000
		SOUS TOTAL C3 : 2 260 000 000 FCFA				

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Mettre en place un système national intégré de protection de l'enfant						
OP2 : Renforcer les capacités des services de protection et des intervenants (suite)	C4 : Offre de services	12. Mise en place du système intégré de prise en charge des enfants	AP9. Codification des schémas de prise en charge intégrée (<i>identification, signalement, évaluation, référencement, contre référencement, accompagnement, suivi, évaluation des cas, paquet minimum des cash transferts, etc.</i>) pour enfants vulnérables, enfants en danger, enfants en conflit avec la loi et enfants victimes, y compris l'offre proposé par les services techniques associés : santé, éducation, sécurité, formation professionnelle, etc.	180 000 000	180 000 000	180 000 000
		13. Niveau de généralisation des arrêtés instituant un schéma de prise en charge intégré				
		14. Nombre de rencontres de partage organisées				
		15. Niveau de recours aux services de signalement et d'appui conseil en ligne				
16. Nombre de bonnes pratiques en matière de protection communautaire répertoriées et documentées	AP11. Expérimentation et vulgarisation des systèmes de protection endogènes	50 000 000	50 000 000	50 000 000		
				SOUS TOTAL C4 : 990 000 000 FCFA		

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Mettre en place un système national intégré de protection de l'enfant						
OP2 : Renforcer les capacités des services de protection et des intervenants (suite)	C5 : Renforcements des capacités techniques des intervenants et de la gestion des connaissances	17. Nombre de nouveaux agents /professionnels recrutés et répondant au profil selon les curricula	API2. Généralisation de l'intégration d'un module sur la protection de l'enfant dans les curricula de formation des professionnels en contact avec les enfants	20 000 000	20 000 000	40 000 000
			API3. Recrutement d'agents /professionnels nécessaires à la mise en œuvre d'une prise en charge intégrée des enfants cibles (notamment les éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux, assistants sociaux, psychologues et psychothérapeutes)	50 agents	50 agents	50 agents
		18. Niveau de conformité des curricula de formations enseignées dans les écoles	API4. Développement/renforcement de programmes de formation des acteurs de protection en adéquation avec les interventions prévues par les schémas de prise en charge	17 500 000	17 500 000	17 500 000
		19. Nombre de sessions de mise à niveau tenues au profit des professionnels et des intervenants communautaires	API5. Formation des acteurs qui agissent en faveur de la protection de l'enfant (directions, services centraux, parlementaires, élus locaux, etc.) en ligne avec les interventions prévues par les schémas de prise en charge entre autres	25 000 000	25 000 000	25 000 000

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Mettre en place un système national intégré de protection de l'enfant						
OP2 : Renforcer les capacités des services de protection et des intervenants (suite)	C5 : Renforcements des capacités techniques des intervenants et de la gestion des connaissances (suite)		<u>AP16.</u> Formation initiale intégrée dans les curricula harmonisés des différents instituts de formation en ligne avec les interventions prévues par les schémas de prise en charge entre autres	10 000 000	10 000 000	10 000 000
			<u>AP17.</u> Formation continue des acteurs de protection en ligne avec les interventions prévues par les schémas de prise en charge entre autres	10 000 000	10 000 000	10 000 000
			<u>AP18.</u> Développement des mécanismes d'interaction entre les acteurs de terrain et les institutions de formation pour la modélisation des curricula de formation	10 000 000	10 000 000	10 000 000

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Mettre en place un système national intégré de protection de l'enfant						
OP2 : Renforcer les capacités des services de protection et des intervenants (suite)	C5 : Renforcements des capacités techniques des intervenants et de la gestion des connaissances (fin)	20. Nombre de centres et de familles (tuteurs judiciaires, substitut parental...) remplissant les critères d'éligibilité	<u>AP19.</u> Elaboration d'une charte des intervenants (autorisation d'établissement, procédures d'accréditation, de contrôle, d'évaluation des capacités professionnelles, organisationnelles et programmatiques)	15 000 000	10 000 000	10 000 000
		21. Disponibilité d'une base de données fiable et fonctionnelle	<u>AP20.</u> Production, partage des connaissances et amélioration du système d'information et d'archivage des organisations professionnelles concernés par la protection de l'enfance	10 000 000	5 000 000	5 000 000
		23. Existence d'une structure de gestion de la base de données au niveau départemental, régional et national	<u>AP21.</u> Mise en place d'une base de données et d'une structure de gestion au sein du système de coordination au niveau départemental, régional et national (ou central et décentralisé)	37 500 000	37 500 000	37 500 000
		24. Nombre d'enfants pris en charge dans le cadre du système		SOUS TOTAL C5 : 465 000 000 FCFA		

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Mettre en place un système national intégré de protection de l'enfant						
OP2 : Renforcer les capacités des services de protection et des intervenants (fin)	C6 : Développement de la recherche	25. Nombre de protocoles d'accords signés	AP22. Développement d'un partenariat avec les institutions de recherche et structures spécialisées au niveau national et international pour l'analyse des phénomènes de protection existants et émergents	15 000 000	15 000 000	15 000 000
		26. Nombre de missions de recherche effectuées				
		27. Nombre de bonnes pratiques utilisées				
		28. Niveau de connaissance sur les différents cas de vulnérabilités	AP23. Réalisation et publication d'études nationales sur les cas de vulnérabilité des enfants	50 000 000	25 000 000	15 000 000
				SOUS TOTAL C6 : 135 000 000 FCFA		

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Appuyer et promouvoir le changement social positif						
OP3 : Renforcer la prévention et la communication sociale	C7 : Communication	29. Nombre de cellules de communication installées au niveau central et décentralisé	<u>AP24.</u> Installation de cellules de communication au niveau central et décentralisé	8 500 000	8 500 000	8 500 000
		30. Nombre de conventions de partenariat signées avec les médias établies	<u>AP25.</u> Mobilisation des médias publics et privés sur la protection des enfants	100 000 000	100 000 000	100 000 000
		31. Nombre de productions thématiques sur la protection de l'enfance diffusées par les médias publics et privés				
		32. Adoption d'un plan national de communication et de mobilisation sociale pour la protection des enfants	<u>AP26.</u> Mobilisation des acteurs politiques, religieux, communautaires, sociaux et culturels sur la protection des enfants	100 000 000	100 000 000	100 000 000
		33. Niveau d'appropriation des questions relatives à la protection de l'enfance par les élus				

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Appuyer et promouvoir le changement social positif						
OP3 : Renforcer la prévention et la communication sociale (suite)	C7 : Communication (suite)	34. Accroissement du budget alloué annuellement au secteur de la protection de l'enfance				
		35. Nombre de supports de communication produits et vulgarisés pour faciliter l'appropriation des textes de lois adoptés	<u>AP27.</u> Traduction des textes de lois en langues nationales	-	40 000 000	40 000 000
			<u>AP28.</u> Diffusion, vulgarisation et application des textes et accords adoptés		40 000 000	40 000 000
			<u>AP29.</u> Diffusion des instruments et outils sur la protection des enfants : lois, textes réglementaires	32 500 000	10 000 000	10 000 000
				SOUS TOTAL C7 : 838 000 000 FCFA		

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE			
				2013	2014	2015	
Objectif stratégique : Appuyer et promouvoir le changement social positif							
OP3 : Renforcer la prévention et la communication sociale (suite)	C8 : Prévention	36. Nombre de familles bénéficiaires des allocations	AP30. Renforcement des capacités des familles et des communautés (<i>Allocations monétaires aux familles vulnérables, éducation parentale sur les droits, les bonnes pratiques de veille et la surveillance des enfants</i>)	250 000 000	750 000 000	1 000 000 000	
		37. Nombre de familles sensibilisées					
		38. Nombre d'enfants bénéficiaires					
		39. Nombre d'enfants ayant accès à des offres éducatives et sanitaires	40. Nombre d'enfants enregistrés à l'état-civil	AP31. Facilitation de l'accès aux services sociaux aux enfants, spécifiquement l'éducation inclusive formelle et non formelle, l'état-civil et la santé/nutrition	100 000 000	100 000 000	100 000 000
		41. Nombre de structures opérationnelles		AP32. Renforcement et mise en réseau des mécanismes ou initiatives communautaires de veille et d'alerte en matière de protection de l'enfant	37 500 000	37 500 000	37 500 000
		42. Nombre de réseaux créés et fonctionnels	AP33. Définition d'un paquet de services de prévention et de formation des organisations		35 000 000	35 000 000	35 000 000
						SOUS TOTAL C8 : 2 517 500 000 FCFA	

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
Objectif stratégique : Appuyer et promouvoir le changement social positif						
OP3 : Renforcer la prévention et la communication sociale (fin)	C9 : Participation des enfants	43. Nombre de structures de concertation entre enfants créées et fonctionnelles (décret, arrêté signé)	AP34. Mise en place et fonctionnement de structures de concertations entre enfants et entre enfants et adultes aux niveaux local, départemental, régional et national	120 000 000	75 000 000	75 000 000
			AP35. Institutionnalisation du parlement des enfants : (Décision administrative (décret, arrêté) de mise en place définissant son ancrage institutionnel et son fonctionnement)	-	-	-
			AP36. Appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'action local, départemental, régional et national pour promouvoir la participation des enfants	105 000 000	105 000 000	105 000 000
		44. Niveau d'implication des enfants dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes les concernant	AP37. Renforcement des compétences et aptitudes des enfants à la promotion et à la défense de leurs droits	-	125 000 000	50 000 000
			AP38. Développement et renforcement des espaces d'échanges et d'information pour et par les enfants	50 000 000	50 000 000	50 000 000
			AP39. Renforcement des capacités des enfants à diversifier les médiums de communication	75 000 000	75 000 000	75 000 000
SOUS TOTAL C9 :				1 135 000 000 FCFA		

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMPOSANTES	INDICATEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	BUDGET PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		
				2013	2014	2015
				TOTAL GENERAL : 8 635 500 000 FCFA		

NB : Pour les aspects liés à la recherche de financement, le comité restreint est chargé de démarcher auprès des bailleurs les niches de financement disponibles. Ces bailleurs prendront part à la validation politique de la SNPE et prendront des engagements publics pour le financement de la SNPE. Une table ronde des bailleurs est prévue à cet effet !

Le Comité restreint dressera le répertoire des projets disponibles au niveau de chaque sectoriel pour identifier les aspects susceptibles d'être financés par les bailleurs.

Niches de financement

- Mobilisation des Fonds Publics :
 - Budget des projets et programmes,
 - Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU),
 - Bourses de Sécurité Familiale,
 - Fonds d'Equité Sociale,
 - Fonds pour le Handicap,
 - Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance (CAPE),
 - Budget des collectivités locales.
- Mobilisation des ressources au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale :
 - Plan cadre national de prévention et de lutte contre le travail des enfants /BIT,
 - UNICEF (cash transfert) et financement du secteur de protection (World Vision, Plan, Child Fund, Save the Children).
- Mobilisation des ressources du secteur privé : Fondations.